

Les territoires inventent l'avenir, dans le respect de l'homme et de son environnement.

## Les Rubans du développement durable, label de référence du secteur local

Portés par l'ensemble des représentants nationaux du secteur local et par les institutions nationales spécialisées dans les enjeux du développement durable, les Rubans du développement durable labellent chaque année, suite à un appel national à candidatures, des collectivités locales qui conduisent des politiques globales de développement durable concrétisées par des réalisations significatives.

- Les collectivités territoriales au cœur du dispositif**

Les communes, départements, régions, structures intercommunales et parcs naturels régionaux sont concernés par l'appel annuel à candidatures. Les différentes facettes de leurs fonctionnalités à l'égard du territoire sont concernées : modalités d'administration, portage du projet de territoire, animation des acteurs du territoire.
- Un label intégral : stratégie globale de développement durable et réalisations multisectorielles**

Les Rubans ont la particularité de se préoccuper à la fois de la stratégie développée par la collectivité locale et de son application concrète au travers de réalisations qui balayent tous les champs du développement durable. Les candidatures sont passées au crible d'une grille de critères qui prend en compte : l'organisation de la politique de développement durable, la vision stratégique et les plans d'actions et les actions déjà réalisées (exemplarité, innovation).
- Une méthodologie de sélection alliant analyses d'experts et réalités du terrain**

L'instruction des dossiers de candidatures réalisée par le Comité 21 combine analyse du dossier du candidat et entretien téléphonique auprès du responsable opérationnel de la démarche. Le jury est constitué des experts issus des 18 partenaires des Rubans et d'une personnalité associée issue du monde universitaire, Cyria Emelianoff. Le président d'honneur, Jean-Marie Pelt, accompagne l'opération depuis 2005. Le jury désigne les lauréats, sans limitation de nombre, au regard de la grille de critères et énonce des recommandations pour chacun des candidats.
- Un temps d'avance pour les politiques territoriales labellisées**

Lancés en 2003, aux débuts de la prise en compte des enjeux du développement durable par les territoires, les Rubans portent chaque année à l'échelle nationale les innovations pertinentes des collectivités pour une gestion durable des territoires. Ils offrent ainsi, à travers le palmarès annuel des lauréats, les contours concrets et évolutifs d'un développement territorial durable dans toutes ses composantes.
- L'obtention du Ruban remise en jeu tous les deux ans**

Depuis 2008, le label est attribué aux collectivités territoriales pour une durée de deux ans. Il peut être renouvelé à la demande de la collectivité précédemment labellisée, si la vitalité de sa démarche est toujours démontrée.

- **Un dispositif de valorisation des « territoires labellisés » pour faciliter la communication publique des bonnes pratiques**

#### Une communication nationale

Les Rubans visent à favoriser la propagation des bonnes pratiques tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale. Ils déploient annuellement un dispositif de valorisation des collectivités labellisées : événement de valorisation, communication à la presse nationale et régionale, présentation du palmarès lors du congrès des maires...

Ce dispositif est amplifié grâce au relais de chacun des 18 partenaires de l'opération auprès de son réseau.

#### Une communication locale de terrain



Les collectivités locales lauréates sont invitées à se prévaloir, sur leur territoire, de leur « Ruban du développement durable » pour rendre lisible la qualité de leur démarche :

- en affichant à l'entrée de leur territoire le panneau signalétique offert aux lauréats.
- en intégrant ce label national dans la charte graphique de la collectivité (site internet, papier à lettres, magazine local, etc.).

Parmi les effets bénéfiques du label ainsi valorisé pour la collectivité :

- Renforcer l'enracinement de la politique développement durable au sein de la collectivité;
  - Faire connaître les efforts déployés, les résultats obtenus et l'exemplarité de la démarche;
  - Favoriser l'appropriation par l'ensemble de la population de la politique engagée.
- Inscrire la démarche locale dans une dimension nationale...

## REPÈRES :

### Un site internet ressource des territoires labellisés « Rubans du développement durable »

Les fiches de présentation des démarches récompensées sont en consultation libre sur le site des Rubans. Collectivités, médias peuvent y puiser infos et contacts pour enrichir leurs connaissances et champs d'actions. [www.rubansdudeveloppementdurable.com](http://www.rubansdudeveloppementdurable.com)

Mais aussi sur le site : actualités des lauréats, inscriptions en ligne à l'appel à candidatures, carte de France des territoires durables actifs, charte graphique des Rubans, reportage des remises distinction, etc.

### Agenda annuel des Rubans :

L'année des Rubans se déroule traditionnellement en trois phases :

- l'appel annuel à candidatures (décembre - mars) - inscriptions en ligne sur [www.rubansdudeveloppementdurable.com](http://www.rubansdudeveloppementdurable.com)
- l'instruction des dossiers et la tenue du jury (mars - août)
- la communication des collectivités labellisées (septembre – décembre)

### Les 18 partenaires nationaux des Rubans

L'opération est portée par l'ensemble des acteurs nationaux représentatifs du secteur public local ainsi que par des organismes spécialisés dans le développement durable et des partenaires média. Chacun des 18 partenaires est, par son engagement, ambassadeur de l'opération et des lauréats : il relaie l'appel à candidatures et diffuse les bonnes pratiques identifiées auprès de son réseau et sur ses supports de communication.

Les Rubans du développement durable sont une initiative de l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21 et Dexia, en partenariat avec l'ADF, l'ACUF, la FMVM, l'AdCF, l'APVF, la Fédération des Parcs naturels régionaux, l'Association « Notre village », l'ADELS, l'ADEME, le CNFPT, la DIACT, le PNUE, la Gazette des communes, Environnement magazine.

### Contact général :



